

## Enregistrer une FSE avec une CPE

## CPE (Carte de Personnel d'Etablissement)

Il est possible de créer une feuille de soins avec une autre carte que la CPS en utilisant la désynchronisation des signatures, puis de sécuriser toutes les feuilles de soins en bloc avec la CPS habituelle dans un deuxième temps.

La désynchronisation est habituellement utilisée avec une Carte de Personnel d'Etablissement (CPE).

Prérequis : Créer un nouvel utilisateur du cabinet via la CPE (si ça n'a pas déjà été fait).

## Procédure pour l'employé

A. Ouvrir le cabinet avec l'utilisateur de l'employé.

Etant donné que la création de l'utilisateur a été faite depuis la CPE, dans les paramètres utilisateur > menu « Profil facturation », j'ai déjà un profil de facturation. Pour information, le n° adeli qui s'affiche correspond à celui du médecin :

PROFIL 991026261 - EMPLOYEE BIDE RE Identité EMPLOYEE BIDE REINE

Si l'employé n'a qu'une seule CPE pour plusieurs médecins, ou une CPE par médecin, il faudra penser à créer le profil de facturation dans les paramètres utilisateur > menu « Profil facturation » > « Modifier » > « Lire carte » (sélection du profil souhaité).

Une fois les différents profils créées dans les paramètres, vous pourrez passer d'un profil à un autre en relisant la CPE via le widget « Lire la CPS ».

B. Au moment où l'employé va créer une FSE avec sa CPE, la case « Désynchronisé » apparait et elle est cochée par défaut (fonctionnement normal).

Formater Désynchronisé

Dans le module Télétransmission > onglet « FSE », la FSE a un état « A synchroniser ».

(la ou les FSE désynchronisées sont visibles à la fois sur le profil employé et le profil médecin)

Accueil FSE Lots Envois Retours				
Feuilles de Soins Electroniques	cette semaine	▼ du 28/09/2015 ▼	au 04/10/2015 🔻	991026261 - Reine Employee
Toutes les FSE (9) FSE à traiter (2) FSE en erreur (0)			Etat :	Tout
○ Date N° N° Facturation Patient/Client Type Act	es Montant	Etat	Détails	
O 30/09/2015 16 991026261 NATACHA ISSNER FSE C	23,00 €	<ul> <li>A synchroniser</li> </ul>	0	🗎 🗰

i La synchronisation (sécurisation) des FSE ne pourra s'effectuer qu'avec la CPS du médecin via le bouton « Synchroniser » du module Télétransmission > onglet « FSE ».

## Procédure pour le médecin

A. Ouvrir le cabinet avec son nom d'utilisateur et sa CPS

- B. Aller dans le module Télétransmission > onglet « FSE »
- C. Cocher la ou les FSE à sécuriser

**D.** Cliquer sur le bouton « Synchroniser ». Message lorsque la synchronisation est réalisée : « Feuille de soins sécurisées ».

Ensuite, ces FSE pourront donc être télétransmises (l'état de la FSE passe « En attente de mise en lot »).

6 0